



Lidil

Revue de linguistique et de didactique des langues

61 | 2020

Le mépris en discours

Michelle Lecolle, *Les noms collectifs humains en français : enjeux sémantiques, lexicaux et discursifs*

Limoges, Lambert-Lucas, 2019, 306 p.

Laure Gardelle



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lidil/7544>

DOI : [10.4000/lidil.7544](https://doi.org/10.4000/lidil.7544)

ISSN : 1960-6052

Éditeur

UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

Édition imprimée

ISBN : 978-2-37747-195-9

ISSN : 1146-6480

Référence électronique

Laure Gardelle, « Michelle Lecolle, *Les noms collectifs humains en français : enjeux sémantiques, lexicaux et discursifs* », *Lidil* [En ligne], 61 | 2020, mis en ligne le 02 mai 2020, consulté le 24 septembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/lidil/7544> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lidil.7544>

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

© Lidil

Michelle Lecolle, *Les noms collectifs humains en français : enjeux sémantiques, lexicaux et discursifs*

Limoges, Lambert-Lucas, 2019, 306 p.

Laure Gardelle

RÉFÉRENCE

Michelle Lecolle, *Les noms collectifs humains en français : enjeux sémantiques, lexicaux et discursifs*, Limoges, Lambert-Lucas, 2019, 306 p.

- 1 L'ouvrage s'intéresse aux enjeux de l'utilisation de noms collectifs humains en français contemporain. Les questions abordées, telles que la finalité du regroupement, les polysémies, les organisations en microsystemes (ex. « majorité »/« opposition »), sont en effet fondamentales pour comprendre la vie en société : communauté, conflits, hiérarchie, sont au cœur des enjeux de regroupement, parfois sous-tendus par une idéologie forte, voire par une performativité. Si des études ponctuelles sur des notions telles que « public » ou « communauté » avaient déjà été menées, c'est la première fois qu'une monographie de linguistique est consacrée à ces questions. Michelle Lecolle propose une liste de 354 noms collectifs stables, et des critères de distinction pour les termes qui sont d'emploi collectif par glissement sémantique ou polysémie (la liste en serait infinie). Les noms ont été collectés au fil de lectures, mais aussi par une recherche plein texte du TLFi de termes tels qu'« assemblée » ou « groupe ».
- 2 L'ouvrage se divise en trois parties. La première établit les contours définitoires à la catégorie des noms collectifs humains. La deuxième tente une description lexicale de ces noms, mettant en avant la diversité des mécanismes de formation et des besoins, mais aussi les récurrences. Enfin, l'étude s'attache à la dimension pragmatique de ces noms : rhétorique, valeurs (ex. « peuple »), exagérations (ex. « une armada de commissaires »), indétermination, etc.

- 3 L'étape définitoire vise surtout à préciser les choix terminologiques et les positionnements de l'auteure sur les points controversés — à la différence de l'ouvrage sur les noms collectifs de Marie Lammert (2010), notamment, à visée plus ouvertement théorique. On n'y cherchera donc pas une confrontation des différentes approches et des arguments avancés. Les choix sont malgré tout très informés. Michelle Lecolle adopte une définition large, fondée sur la dénomination : pour elle, est collectif humain tout nom qui, au singulier, dénomme un rassemblement d'humains, avec rapport membre/collection (p. 63). Elle reprend en outre la distinction entre les noms collectifs dès le lexique et ceux qui sont seulement d'emploi collectif en contexte (ex. « la salle applaudit »), mais qui ne sont « fondamentalement » pas collectifs (p. 68-69). Un nom peut par ailleurs avoir seulement un sens collectif, par dérivation ou recatégorisation (ex. « association » signifie en premier lieu l'acte d'associer).
- 4 L'essentiel de l'apport original du livre est ailleurs, dans l'articulation entre lexique et mise en discours. Parmi les remarques riches, on retiendra notamment que si certains noms collectifs humains correspondent à du constatable (ex. « foule »), la plupart définissent des « tous sociaux », dans des domaines aussi variés que la famille, l'école, la politique, la justice, etc. Certains, tels « faction » ou « clan », reflètent les antagonismes à l'œuvre dans la société. Ils opèrent, en même temps qu'ils regroupent, une partition au sein d'un ensemble plus grand — de même « clan », « majorité » ou « aile gauche (du parti) ». À l'inverse, d'autres noms dénotent des groupes de groupes, ainsi « fédération » ou « coalition ». L'auteure propose trois grands profils sémantiques de collectifs humains : « faire (avec, ensemble) » (fonctionnalité commune, ex. « association », « police »), « être (/être comme) » (termes que tous ne considèrent pas comme collectifs, ex. « bourgeoisie », « magistrature »), et « être avec » (contiguïté, ex. « foule », « nébuleuse »). Ces profils sont non exclusifs (ex. « voisinage » relève des deux premiers) ; ils rappellent en partie les espaces (littéraires ou métaphoriques) de Lammert (2010), mais ne recourent volontairement pas à l'espace comme concept commun.
- 5 Parmi les nombreuses remarques plus spécifiques, on retiendra par exemple l'effet de banalisation créé par la répétition dans certains discours ; ainsi, « diversité » est devenu un nom collectif dans l'expression « issu de la diversité » ; « rue » s'est stabilisé comme collectif dans « la rue » (*versus* les dirigeants), mais seulement là, de même que « crème » ou « valetaille » collectifs ne se trouvent guère avec « une ». Ces conventionnalisations peuvent avoir des effets sur la conceptualisation du monde ; ainsi, l'emploi fréquent d'« élite » dans la presse laisse croire qu'il s'agit d'une catégorie avérée, de sens commun. Ou encore, des micro-spécialisations de certains noms apparaissent dans les collocations : on a ainsi un « ensemble » ou un « groupe » vocal, mais pas un « collectif » vocal.
- 6 L'analyse fine des déverbaux (ex. « accusation »), nombreux à faire émerger un sens collectif, montre par ailleurs que le sujet humain y est généralement agent, à la différence des non humains (ex. « alimentation ») ; et si tous les déverbaux ne peuvent donner un sens collectif (ex. « action »), c'est en partie parce qu'il faut que le groupe soit évoqué de manière conventionnalisée par un discours (analyses démographiques, justice, etc.). Les noms collectifs obtenus sont ainsi souvent spécifiques à un domaine ; la « rédaction », par exemple, relève de la presse, ce qui n'était pas prédit par son sens initial. On retiendra aussi qu'un certain nombre de noms collectifs humains, tout en ayant des traits lexicaux bien définis, sont référentiellement indéterminés — comment

cerner les limites de l'élite, de l'opinion publique ou du grand public ? En cela, ils se rapprochent du « ils » grégaire. Ou encore, un nom collectif anaphorique, comme tout anaphorique nominal, opère une prédication, présentée comme acquise, à propos du référent ; ainsi « Boko Aram », « la secte », « cette organisation salafiste ». Divers énoncés permettent de prendre conscience du rôle de ces prédications dans l'argumentation.

- 7 Le livre s'adresse à la fois à des chercheurs confirmés, et à des néophytes intéressés par la langue et le discours. On appréciera tout particulièrement les nombreux exemples en contexte, qui permettent de saisir la complexité du rapport entre lexique et exploitation dynamique en discours.

AUTEURS

LAURE GARDELLE

LIDILEM (EA 609), Université Grenoble Alpes